



NAO 2017

Une politique salariale injuste

La masse salariale de France Télévisions a augmenté de 1,40 % en 2015 puis de 1,58 % en 2016. Dans le même temps, la somme des dix rémunérations les plus élevées de l'entreprise passait de 3 835 000 € en 2014 à 4 885 000 € en 2016 soit une augmentation de plus de 27 % en deux ans. Ces chiffres, fournis par la direction, dépeignent une entreprise inégalitaire. D'un côté une majorité de salariés soumis à une stricte rigueur, de l'autre, les membres d'un "top dix" pour lesquels tout paraît possible. Entre les deux, toutes les nuances du favoritisme.

Refusant les mesures d'augmentations annuelles générales qui profiteraient à tous, la direction conduit depuis 4 ans une politique basée sur des mesures individuelles. Un choix mis en œuvre dans l'opacité et qui se révèle particulièrement injuste - en ce qui concerne les journalistes - pour un grand nombre de rédacteurs et de JRI, c'est-à-dire pour celles et ceux qui vont chercher l'information sur le terrain.

Injuste parce que seuls 14% des journalistes de la filière reportage ont bénéficié d'une mesure individuelle en 2016 contre 20% de leurs confrères et consœurs de la filière édition et 23 % de l'encadrement.

Injuste parce qu'au sein même de la filière reportage certains cumulent les mesures consécutives, que d'autres bénéficient de promotions précoces tandis que plusieurs dizaines de journalistes stagnent dans la même fonction ou sur le même palier.

La mise à niveau réalisée en 2012 au moment de la transposition journaliste paraît bien révolue. L'exercice avait permis de promouvoir plus de 300 rédacteurs et JRI sur la base d'un repositionnement en Journalistes spécialisés pour ceux comptant 15 ans d'ancienneté professionnelle et en Grands Reporteurs pour ceux totalisant 20 ans.

5 ans plus tard tout est à refaire. 25 Rédacteurs Reporteurs et 34 JRI ont dépassé le seuil des 15 ans d'ancienneté professionnelle sans changer de fonction. Parmi eux, 14 ont même franchi la barre des 20 ans. Même problème pour les journalistes spécialisés qui sont désormais 159 à avoir franchi le seuil des 20 ans sans obtenir une promotion en GR.

Ce retard dans le déroulement de tant de carrières n'est pas lié à un manque de budget mais bien à une politique discriminante de mesures au choix qui a créé de nouvelles disparités. On constate en effet que dans le même temps 237 Journalistes spécialisés ont une ancienneté professionnelle inférieure à 15 ans et que 154 Grands Reporteurs ont moins de 20 ans d'ancienneté, voire moins de 15 ans pour 44 d'entre eux.

Cette inégalité des parcours est censée refléter la reconnaissance du « mérite ». Dans la vraie vie, elle illustre une politique infantilissante de mise en concurrence qui nuit à la cohésion des équipes.

Le SNJ préconise - pour les journalistes - un panachage entre mesures générales et mesures individuelles. Ces dernières doivent intégrer les seuils de 15 et 20 ans mis en œuvre en 2012. Le déroulement des carrières au sein de la filière reportage doit pouvoir ensuite, comme dans les autres filières, être balisé par des mesures pécuniaires et des changements de paliers. Le petit nombre de GR4 et GR5 que compte l'entreprise, 30 sur une population de 958 Grands Reporteurs, prouve que ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Paris, le 18 Avril 2017